



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 148 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Délégation Territoriale de Seine- et- Marne

Arrêté N °2014260-0008 - Portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS- TS)

1

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2014260-0003 - Arrêté du 17 septembre 2014 modifiant l'arrêté n °2012030-0001 du 30 janvier 2012 portant renouvellement des membres du comité des partenaires du transport public d'Ile- de- France.

6

Arrêté N °2014262-0003 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2012349-0027 du 14 décembre 2012 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ile- de- France

9



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014260-0008

**signé par
Préfet de Seine- et- Marne**

le 17 Septembre 2014

**Agence régionale de santé
Délégation Territoriale de Seine- et- Marne**

Portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS- TS)



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



Arrêté conjoint n°77-63/ARS/APS-A/2014

**portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente,
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)**

**Le préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6313-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté n°DS 2014/041 du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Laurent LEGENDART, délégué territorial de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté conjoint n°77-49/ARS/APS-A/2014 du 20 juin 2014 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanente des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

Vu l'arrêté n°14/PCAD/140 du 1er septembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

Vu les propositions des organismes dont les représentants sont membres du CODAMUPS-TS ;

CONSIDERANT la nouvelle désignation des représentants de l'union des maires de Seine-et-Marne en date du 26 juin 2014 ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

L'article 1^{er}, b) de l'arrêté N° 77-49/ARS/APS-A/2014 susvisé est modifié comme suit :

- b) Monsieur Jean-Paul GARCIA, Maire de Gretz-Armainvilliers (titulaire) remplace Madame Anne DUMAINE, Maire de Penchard désignée suppléante ;
Monsieur Jean-François ONETO, Maire d'Ozoir-la-Ferrière est désigné suppléant ;
Sans changement pour Monsieur Yves JAUNAUX, Maire de La-Ferté-Gaucher (titulaire).

ARTICLE 2 :

Au vu de ces modifications, l'article 1 de l'arrêté N° 77-49/ARS/APS-A/2014 relatif à la composition des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Seine-et-Marne, est rédigé ainsi qu'il suit :

1) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Monsieur Jean-Louis MOUTON, Conseiller général délégué chargé de la sécurité civile (titulaire) ;
Monsieur Yves JAUNAUX, Conseiller général (suppléant) ;
- b) Monsieur Jean-Paul GARCIA, Maire de Gretz-Armainvilliers (titulaire) ;
Monsieur Yves JAUNAUX, Maire de La-Ferté-Gaucher (titulaire) ;
Madame Anne DUMAINE, Maire de Penchard (suppléante) ;
Monsieur Jean-François ONETO, Maire d'Ozoir-la-Ferrière (suppléant) ;

2) Partenaires de l'aide médicale urgente :

- a) Monsieur le docteur Thibault LIOT, chef du pôle du service d'aide médicale urgente - service mobile d'urgence et de réanimation au centre hospitalier de Melun, (titulaire) ; Monsieur le docteur Laurent GOIX, responsable de l'unité fonctionnelle du service d'aide médicale urgente (SAMU) au centre hospitalier de Melun, (suppléant) ;
Monsieur le docteur Frédéric COMPAGNON, chef de service de la structure mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Coulommiers ; Monsieur le docteur Samir TOUMANI, responsable urgences, structure mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Coulommiers, (suppléant) ;

- b) Monsieur Dominique PELJAK, directeur du centre hospitalier de Melun ; Monsieur Stéphane BLOT, directeur délégué du centre hospitalier de Nemours, (suppléant) ;
- c) Monsieur Jean-Louis MOUTON, président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;
- d) Monsieur le colonel Eric FAURE, directeur départemental du service d'incendie et de secours ;
- e) Madame le médecin-colonel Florence TROISVALLETS, médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours (titulaire) ; Monsieur le médecin lieutenant-colonel Eric MILLOT, médecin chef adjoint (suppléant) ;
- f) Monsieur le lieutenant-colonel Michel BOURGEOIS, directeur opérationnel (titulaire) ; Monsieur le capitaine Bruno TRICOTET, officier service opérations (suppléant).

3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

- a) Monsieur le docteur Gérard AYACHE (titulaire) – Monsieur le docteur André DESEUR (suppléant), représentants du conseil départemental de Seine-et-Marne de l'ordre des médecins ;
- b) Madame et Messieurs les docteurs Nathalie LEROY, Jean-Yves CROUZY, Joël WARO, Michel MONDRZAK, représentants de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) – médecins ;
- c) Monsieur Joaquim DOS SANTOS (titulaire) - Monsieur Claude CRESPO (suppléant), représentants du conseil de la délégation départementale de Seine-et-Marne de la Croix-Rouge française ;
- d) Monsieur le docteur Laurent GOIX (titulaire) – Monsieur le docteur Diego ABARRATEGUI (suppléant) praticiens hospitaliers, représentants de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF) ;
Monsieur le docteur Pierre MAUGER (titulaire) – Monsieur le docteur Nicolas BERTOZZI (suppléant), praticiens hospitaliers, représentants du SAMU-Urgences de France ;
- e) représentant le Syndicat des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (A.D.U.P.H. - S.N.U.H.P), pas de désignation ;
- f) Monsieur le docteur Laurent CALMET (titulaire) – Monsieur le docteur Thierry BALANCA (suppléant), représentants de l'association de médecins d'urgence de Seine-et-Marne (MU77) ;
Monsieur le docteur Jean-Michel BREVIER (titulaire) – Monsieur le docteur Farid LARAS (suppléant), représentants de l'association SOS médecins de Brie-Sénart-Melun-Fontainebleau (SOS médecins BSMF) ;
Monsieur le docteur Yves RIGAL (titulaire) – Monsieur le docteur Guillaume DELFARRIEL (suppléant), représentants de l'association SOS médecins Nord Seine-et-Marne ;
- g) Monsieur Eric ROUSSEL, directeur délégué du centre hospitalier de Marne-La-Vallée, représentant de la fédération hospitalière de France (FHF) (titulaire) ; suppléant non désigné ;
- h) Monsieur Franck ZANIBELATTO représentant de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), clinique de Tournan (titulaire) – Madame Nadia BOLTZ, représentante de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), clinique les Fontaines de Melun (suppléante) ;
Monsieur Damien VISSEAUX (titulaire) – Monsieur René LE CHENADEC (suppléant), représentants de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés (FEHAP) ;
- i) Madame Ghislaine BOULARAND (titulaire) – Monsieur Ludwig BOULARAND (suppléant), représentants de la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ;
Monsieur Sergè BEAUJEAN (titulaire) – Monsieur Vincent GUYOT (titulaire) – Madame Catherine CLOUET (suppléante) – Monsieur Olivier BIARNE (suppléant) représentants de la fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;

Monsieur Yann BARAGUEY (titulaire), Monsieur Jean-Michel BAILLAT (suppléant),
représentants de la fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;

j) Monsieur Alain LETROSNE (titulaire) – Monsieur Laurent LOBJEOIS (suppléant), représentants de
l'association départementale de réponse à l'urgence (ADRU 77) ;

k) Madame Véronique LAPORTE (titulaire) – Madame Sylvie QUENIART (suppléante), représentantes
du conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;

l) Monsieur Olivier GODART (titulaire) – Monsieur Jean-Christophe MERCIER (suppléant),
représentants de l'union régionale des professionnels de santé des pharmaciens d'officine ;

m) représentant de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPH) ; pas de désignation ;

n) Monsieur le docteur Jacques FABIANI (titulaire) – Monsieur le docteur Pierre BRIAT-
ROSENZWEIG (suppléant), représentants du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-
dentistes ;

o) Monsieur le docteur Pierre BRIAT ROSENZWEIG (titulaire) – Monsieur le docteur Samuel
PROFFIT (suppléant), représentants de l'union régionale des professionnels de santé des chirurgiens-
dentistes.

4) Représentants des associations d'utilisateurs

a) Monsieur Alain RATA (titulaire) – Madame Thérèse MEZERETTE (suppléante), représentants de
l'union départementale de l'organisation générale des consommateurs de Seine-et-Marne
(ORGECO77).

ARTICLE 3 :

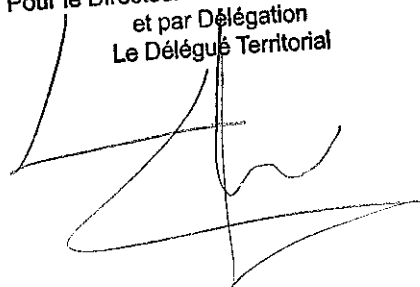
Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-
France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux
recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture de Seine-et-Marne.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Melun
sis 43, rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex, dans le délai de deux mois à
compter de sa publication.

Fait à Melun, le **17 SEP. 2014**

Pour le Directeur Général de l'A.R.S. IDF
et par Délégation
Le Délégué Territorial



Laurent LEGENDART

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014260-0003

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 17 septembre 2014 modifiant l'arrêté n °2012030-0001 du 30 janvier 2012 portent renouvellement des membres du comité des partenaires du transport public d'Ile- de- France.



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté n°2012030-0001 du 30 janvier 2012
portant renouvellement des membres du comité des partenaires du transport public en
Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le Code des transports, notamment ses articles D1241-67 à D1241-76 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2012030-0001 du 30 janvier 2012 portant renouvellement des membres du comité des partenaires du transport public en Ile-de-France ;
- Vu** la proposition formulée par la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises Ile-de-France ;
- Sur** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Au point 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2012030-0001 du 30 janvier 2012 portant renouvellement des membres du comité des partenaires du transport public en Ile-de-France modifié susvisé, les dispositions :

« 2. au titre des organisations professionnelles patronales et des organismes consulaires :

- *M. Abdellah MEZZIOUANE, Secrétaire général des CGPME Paris et CGPME Ile-de-France ;*
- *M. Jean-Louis MAITRE, représentant l'UPA Ile-de-France ;*
- *M. Jérôme DUBUS, Délégué général du MEDEF Ile-de-France ;*
- *MM. Pierre VITTE et Bernard IRION, représentant la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France » .*

.../...

Sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 2. au titre des organisations professionnelles patronales et des organismes consulaires :

- M. Camille RECHARD, Président de la Chambre syndicale nationale des entreprises de remise et de tourisme, représentant les CGPME Paris et CGPME Ile-de-France ;
- M. Jean-Louis MAITRE, représentant l'UPA Ile-de-France ;
- M. Jérôme DUBUS, Délégué général du MEDEF Ile-de-France ;
- MM. Pierre VITTE et Bernard IRION, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France. »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

17 SEP. 2014

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014262-0003

signé par
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-
France, Préfecture de Paris**

le 19 Septembre 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales

Arrêté portant modification de l'arrêté n °
2012349-0027 du 14 décembre 2012 modifié
portant nomination des membres du conseil
d'administration de l'union pour le
recouvrement des cotisations de sécurité
sociale et d'allocations familiales d'Ile- de-
France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2012349-0027 du 14 décembre 2012 modifié
portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales d'Ile-de-France

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 7 août 2012 portant création de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté 2012349-0027 du 14 décembre 2012 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ile-de-France ;
- VU** la désignation formulée le 23 juillet 2014 par l'institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes (IFEC) ;
- SUR** proposition de la cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris :

ARRETE

Article 1^{er}

Dans l'annexe à l'arrêté n° 2012349-0027 du 14 décembre 2012 modifié susvisé, les dispositions de la catégorie relative aux personnes qualifiées :

« *TITULAIRE : Monsieur Patrice BERGEN
TITULAIRE : Madame Maryline BRISSET
TITULAIRE : Monsieur Denis, Noël, Guy COLEU
TITULAIRE : Madame Sylviane, Renée LEGER* »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« TITULAIRE : Monsieur Patrice BERGEN
TITULAIRE : Madame Maryline BRISSET
TITULAIRE : Monsieur Denis, Noël, Guy COLEU
TITULAIRE : Madame Marie ALVAREZ-GARZON »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 SEP. 2014**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS